



Le Dossier Pharmaceutique

Présentation réalisée à la Plénière LESISS le 13 juin 2017

Contacts CNOP

Eric CAVILLON

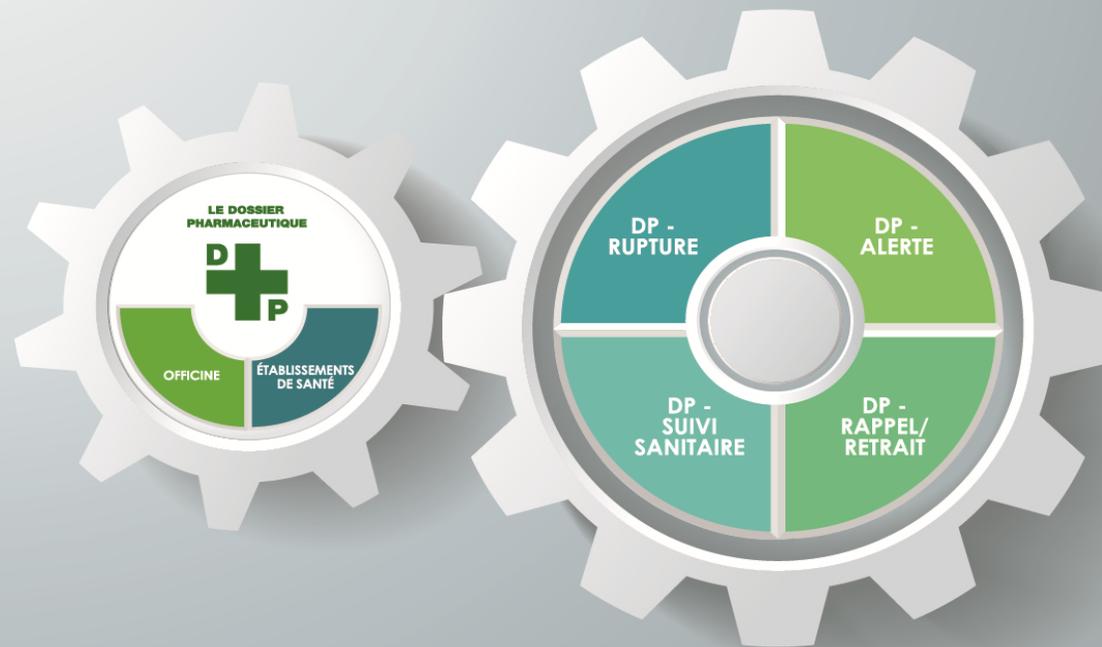
ecavillon@ordre.pharmacien.fr

Mathilde CAVALIER

mcavalier@ordre.pharmacien.fr



Les services autour du DP



**LE DP,
UN OUTIL PROFESSIONNEL
AU SERVICE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE**



Sécurité au service des patients : ville & hôpital



Le plus grand dossier de santé en Europe

DP = affichage sur le poste de travail du pharmacien dispensateur de tous les traitements d'un patient sur 4 mois, prescrits ou non (issus de toutes les pharmacies ayant dispensé)

22 027 pharmacies (99,9%)

4 départements français sur 5 couverts à 100%

365 établissements de santé abonnés

35,5 millions de DP actifs
(10 000 nouveaux DP chaque jour)



5 millions de transactions / jour

35 millions d'informations / mois échangées entre pharmaciens

4 milliards de médicaments en base de données anonymes

100 rappels de lots et alertes sanitaires par an

Loi de modernisation de notre système de santé

Loi relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé - article 23

Généralisation
pharmacien
de PUI

Dans les mêmes conditions, les pharmaciens exerçant dans une PUI peuvent consulter et alimenter ce dossier

Expérimentation
médecin
hospitalier

~~A titre expérimental et pour une durée de trois ans à compter de la publication de la présente loi, les pharmaciens exerçant dans certains établissements de santé peuvent, dans certains cas, consulter et alimenter, avec leur autorisation, leur dossier pharmaceutique...~~

Loi de modernisation du système de soins - article 97

Généralisation
médecin
hospitalier

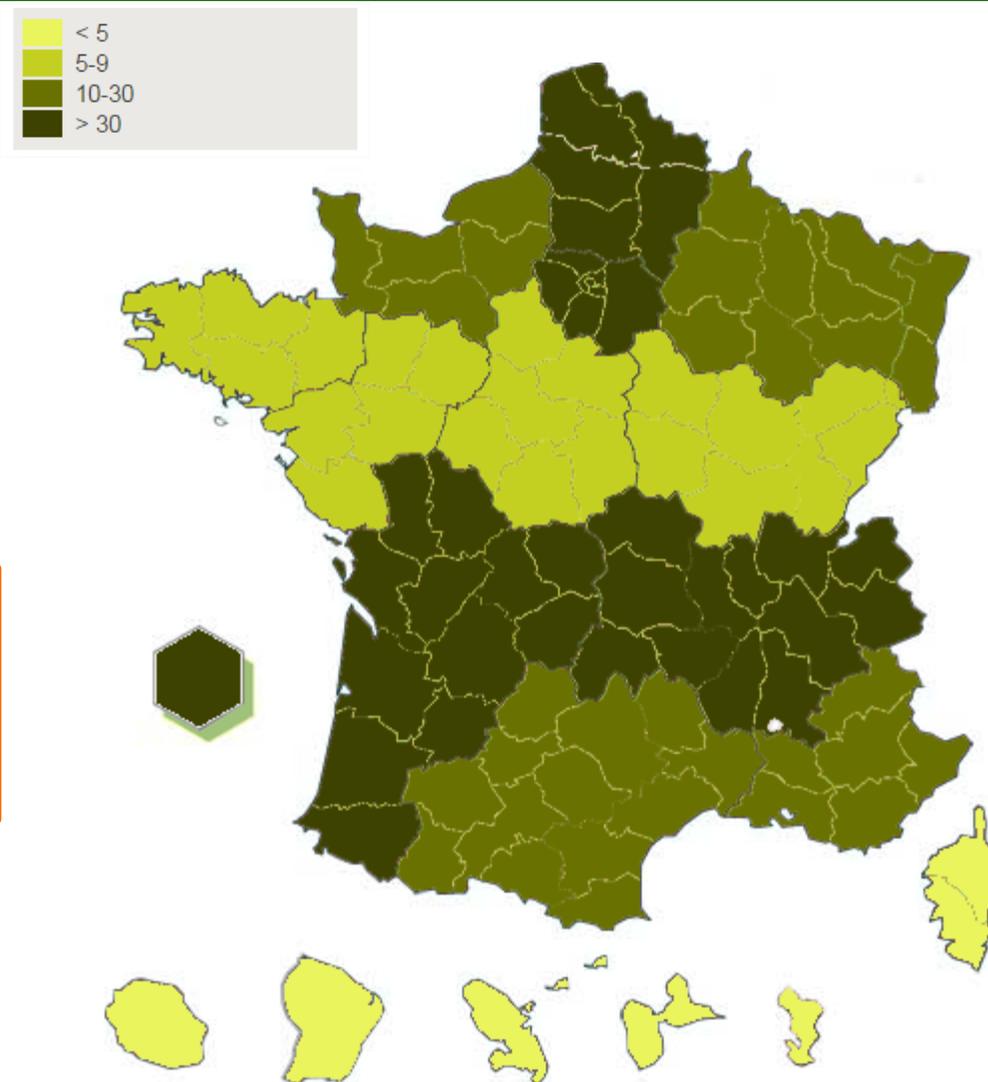
Sauf opposition du patient dûment informé, le médecin qui le prend en charge au sein d'un établissement de santé peut consulter son dossier pharmaceutique dans les conditions mentionnées au deuxième alinéa.

Etat du déploiement en établissements

En France métropole et DOM-TOM :
370 établissements conventionnés
300 établissements raccordés

Avec la généralisation de l'accès au DP pour les médecins hospitaliers, sont concernés :

- ❖ 3200 établissements de santé
- ❖ 180 000 professionnels de santé



Nb de PUI raccordées au DP par région

Ce que le DP a changé dans des hôpitaux

Accueil aux urgences : exemple du CH d'Agen

- Information disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- le DP est la seule source disponible dans 25% des cas (sur 15 000 patients observés en 2014-2015)

Consultation d'anesthésie : exemple de la Polyclinique de St Jean de Luz

- 40% des patients omettent des traitements avec un impact clinique et thérapeutique potentiellement grave.
→ ces médicaments ont pu être identifiés grâce au DP

Conciliation médicamenteuse : exemple du CH de Lunéville

- Gain de temps pour la réalisation de la conciliation
- 91,4 % des médicaments inscrits dans le DP (2013-2014)

Rétrocession : exemple du CH de Vienne

- Tous les DP des patients venant en rétrocession sont consultés et alimentés

Paroles de professionnels (pharmaciens)

- ▶ Prf Samuel Limat – CHU de Besançon - Usage du DP en rétrocession

*« La possibilité de déployer le DP en PUI nous permet d'aborder nos activités de rétrocessions différemment. L'accès aux thérapeutiques habituelles des patients permet **d'identifier des risques médicamenteux réels**, en sachant que les médicaments rétrocédés ont très souvent une marge thérapeutique très étroite. L'outil DP contribue donc directement à **l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients et au décroisement des métiers**, qui est un enjeu essentiel de l'exercice pharmaceutique de demain. »*

- ▶ Dr Emmanuelle FOUGEREAU – Institut Paoli Calmettes – Usage du DP en conciliation

*« Nous consultons le DP dans le cadre de la conciliation médicamenteuse en onco-gériatrie et de la rétrocession. Lors des entrevues avec les patients, nous nous sommes aperçus que **beaucoup d'entre eux omettent des traitements antidouleurs, par exemple des médicaments morphiniques, ou indiquent de mauvais dosages.** »*

Paroles de professionnels (médecins)

▶ Dr Albert Trinh-Duc – CH d’Agen – Usage du DP aux urgences

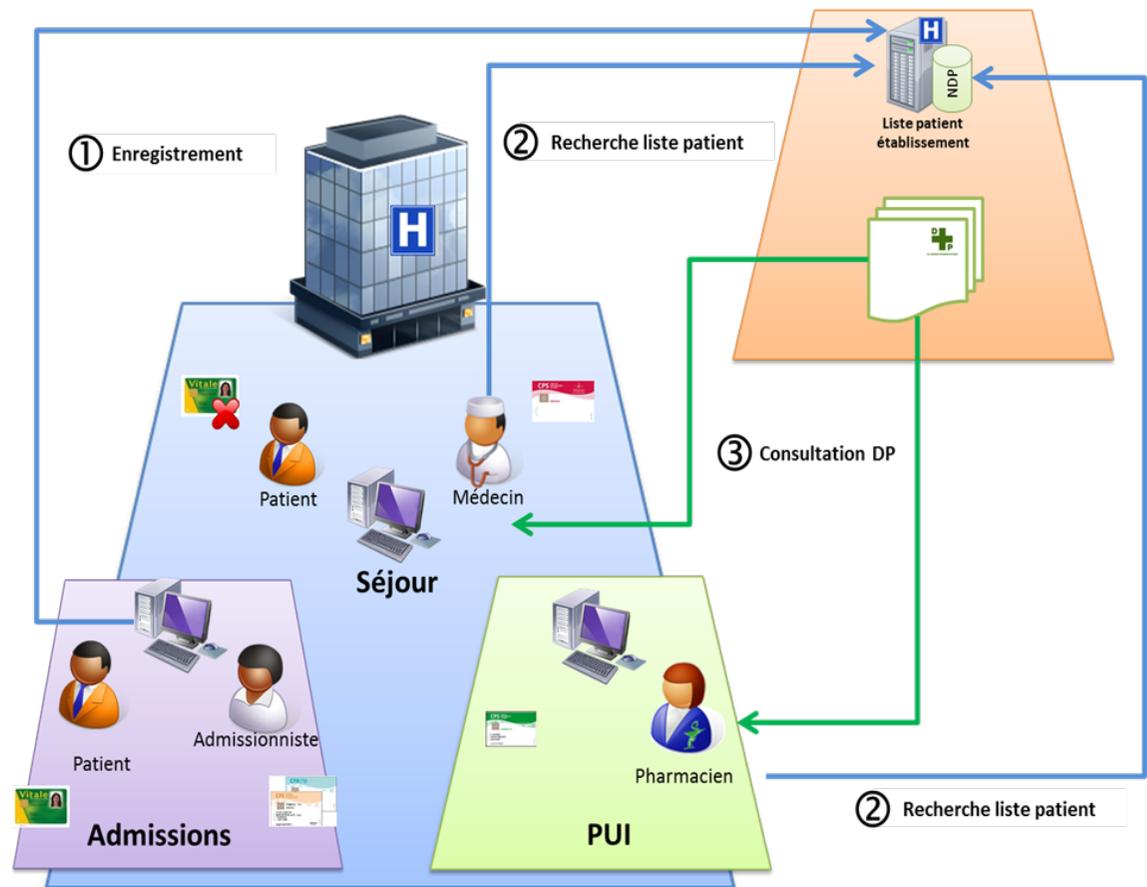
*« les informations sur les traitements médicamenteux du patient sont relativement pauvres à l’hôpital. **L’accès au DP augmente considérablement l’information disponible sur ces traitements ; c’est la seule information qui est de plus disponible 24h/24 et 7j/7.** »*

▶ Dr Thierry Morvan – Polyclinique de la Côte Basque – Usage du DP en anesthésie

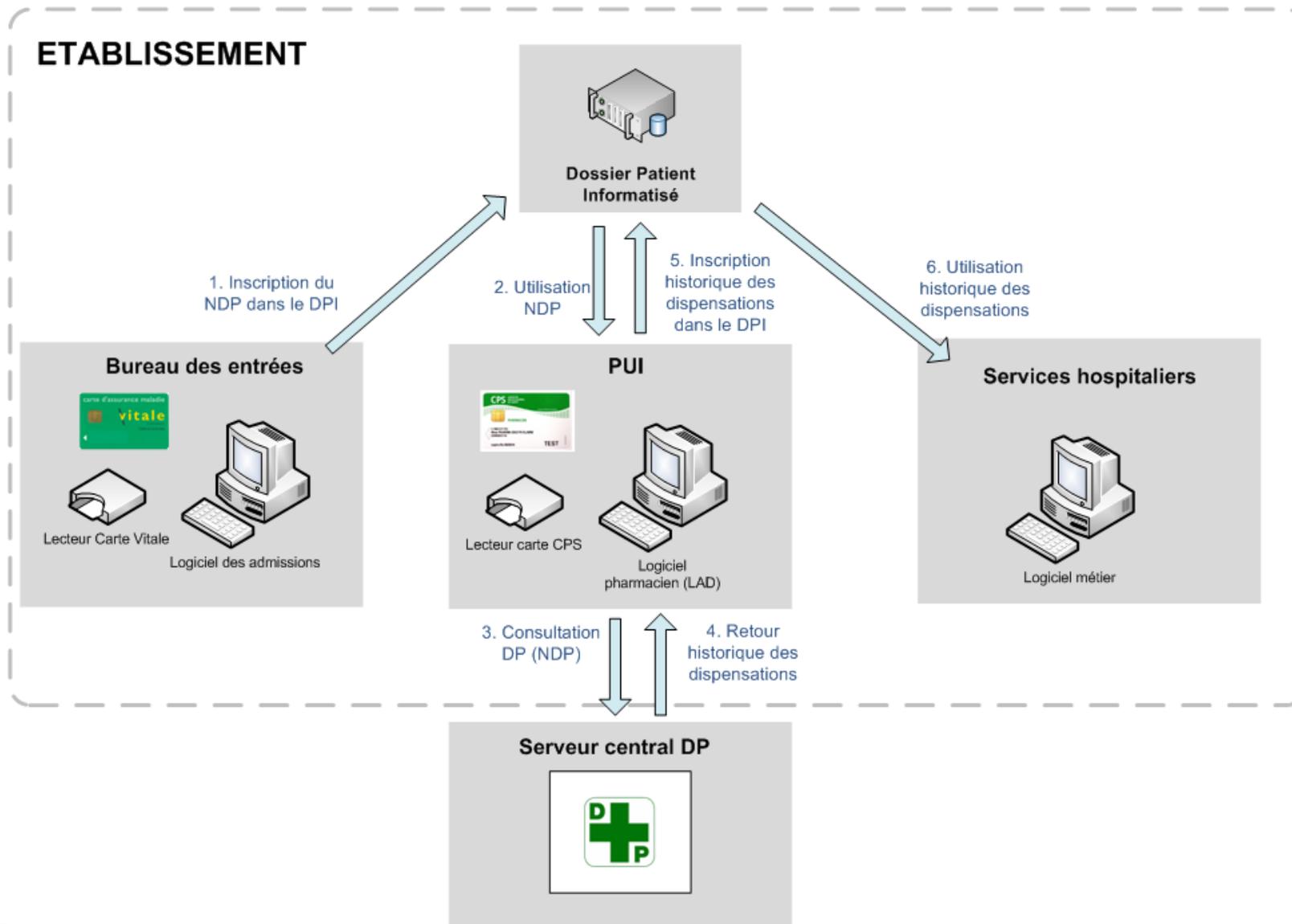
*« Le DP est apparu comme un complément naturel à nos outils existants, afin d’améliorer encore cette connaissance. Il est devenu un **outil indispensable** lors de mes consultations d’anesthésie. **Je me suis aperçu grâce au DP que plus de 10% de mes patients omettaient de me dire un certain nombre de leurs traitements.** »*

Nouvelle fonctionnalité : l'enregistrement du patient

- Difficultés d'accès à la carte Vitale au sein de l'établissement pour la constitution du NDP (identifiant DP)
- Solution :
 - Accès à partir des traits de la carte Vitale
 - Fonctionnalité disponible à l'automne sur FAST (logiciel CNOP)
 - Intégration aux logiciels possible
 - IHE-PAM va permettre la transmission du NDP (déc. 2017)



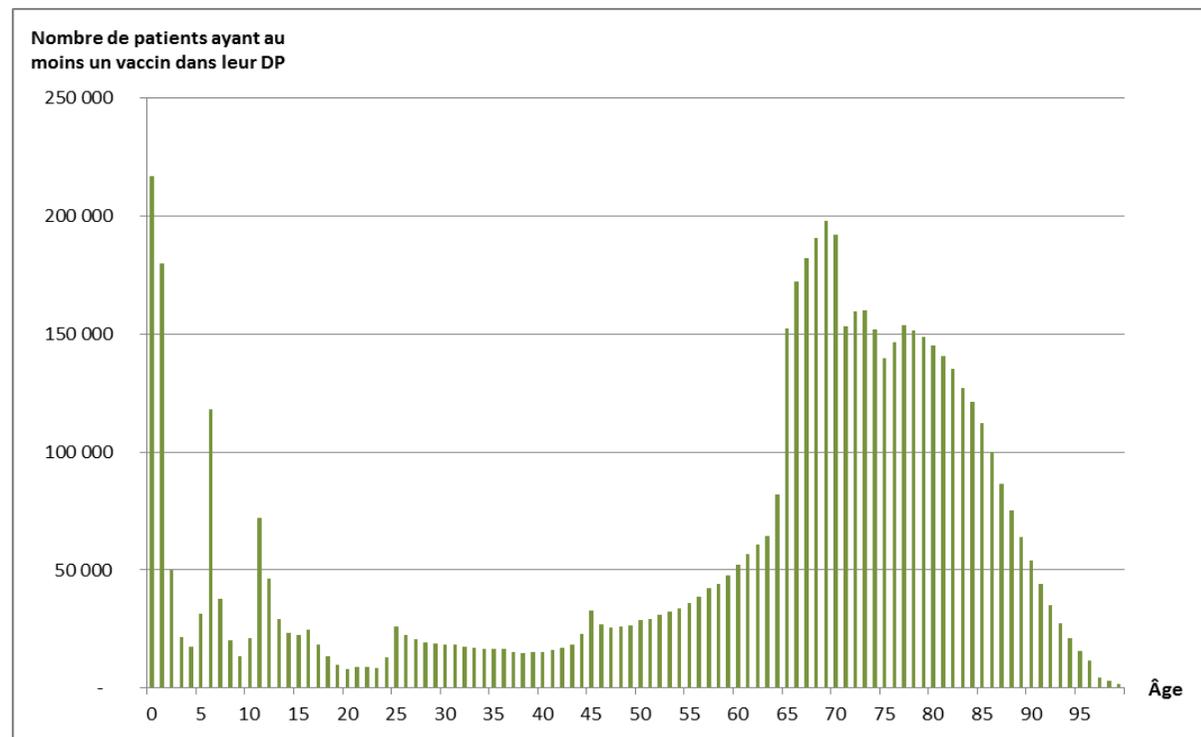
DP et DPI : illustration



DP et vaccins : chiffres-clés

Depuis janvier 2017 :

- 2,4 millions de consultations de DP contenant au moins un vaccin dispensé depuis plus de 4 mois
- 6 millions de DP contenant au moins 1 vaccin



Répartition par âge des DP contenant au moins 1 vaccin

Prochaine étape : recommandations vaccinales

➤ Exemple :

Alerte - Vaccination ✕

 **Le patient ne semble pas suivre le schéma vaccinal contre le DTPCoq selon les recommandations du Calendrier vaccinal 2015.**

Le schéma vaccinal en population générale de vaccination pour un enfant de moins de 1 an est le suivant :

- 1 dose de vaccin DTPCaHib-VHC-PnC à 2 mois
- 1 dose de vaccin DTPCaHib-VHC-PnC à 4 mois (délai 8 semaines)
- 1 dose de rappel de vaccin DTPCaHib-VHC-PnC à 11 mois (délai 6 mois)

Dernière dose dispensée au patient dans son DP : [date] (âge = [âge])

Pour plus d'informations : [cliquer ici](#)

D: Diphtérie - T: Tétanos - P: Poliomyélite - Ca: Coqueluche - Hib : Haemophilus influenzae de type b - VHB : Hépatite B – PnC: Infections invasives à Pneumocoques

- Dernière réunion du GT expert le 23 mai pour finaliser des recommandations. Le cahier des charges éditeurs sera ensuite revu suite à ces recommandations.

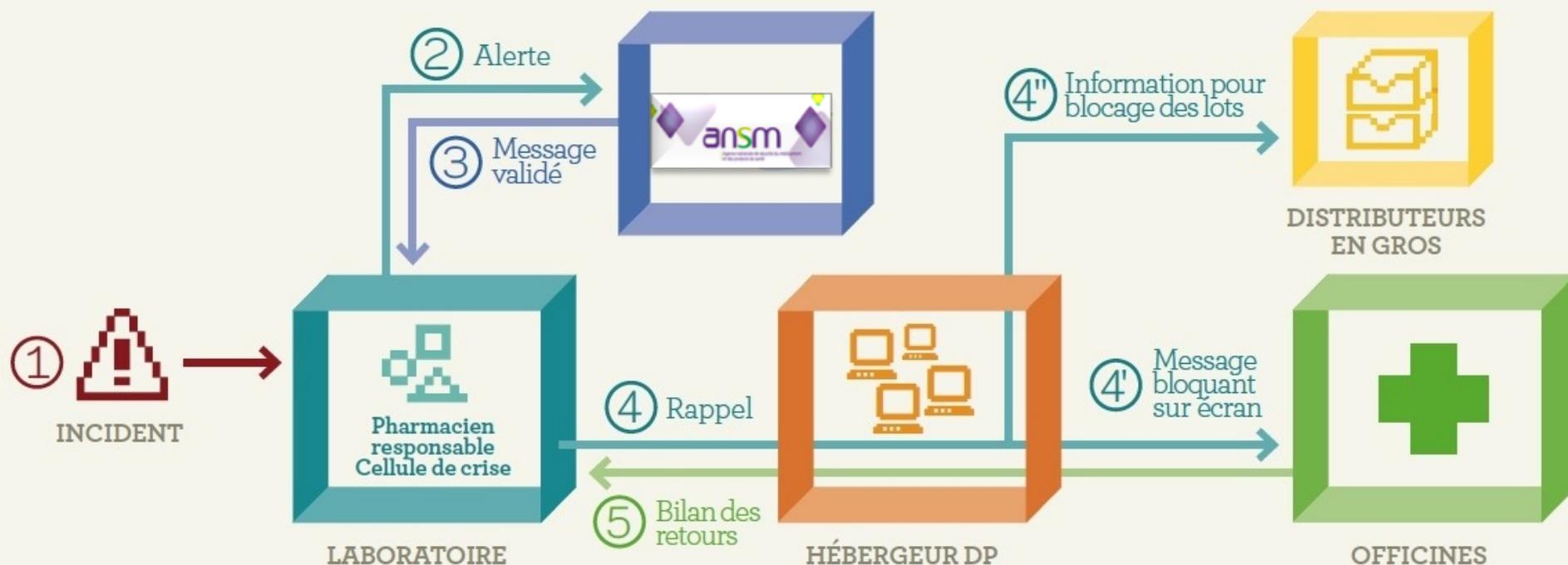


Sécurité de la chaîne du médicament

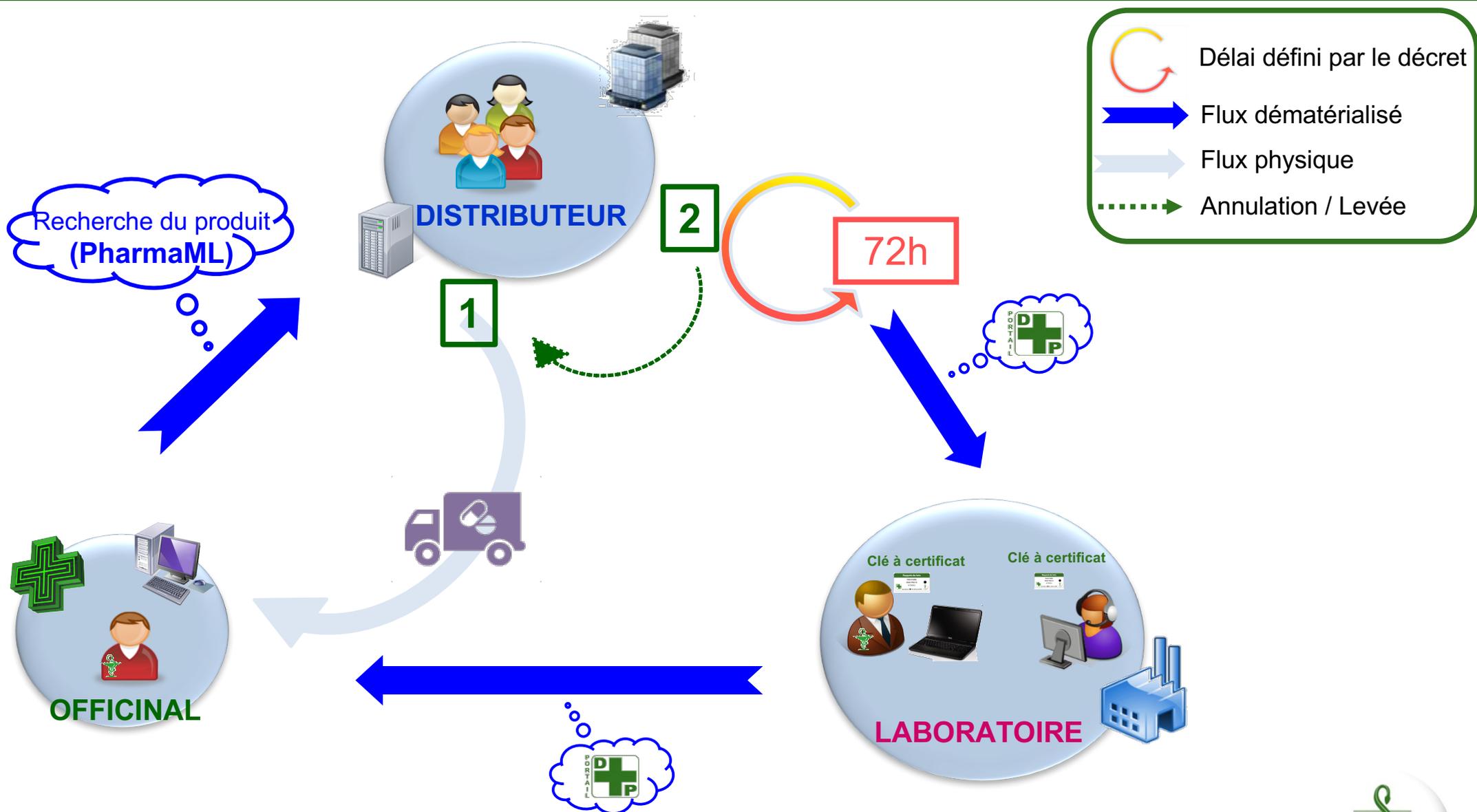


Circuit du médicament : service DP-Rappels

RETRAIT ET RAPPEL DE LOTS : LES ÉTAPES DE LA NOUVELLE PROCÉDURE



Circuit du médicament : service DP-Ruptures



Intégration du DP dans les logiciels métiers



Cahier des charges – Cadre commun

Le volume 1 du cahier des charges constitue le socle commun

- ▶ Description des services et des cas d'usage
- ▶ Architecture logicielle
- ▶ Connexion au Serveur central DP
- ▶ Cinématique des message
- ▶ En-têtes http et formats XML
- ▶ Requête Heartbeat
- ▶ Paramètres généraux de configuration du logiciel
- ▶ Fonctions communes du service DP-Patients
- ▶ Nomenclatures de données

Cahier des charges – DP–Patients

Les volumes 2, 3 et 4 traitent du service DP–Patients

- ▶ Volume 2 : la dispensation avec le DP
- ▶ Volume 3 : la création et la suppression d'un DP
- ▶ Volume 4 : la consultation et l'édition d'un DP

Les cas d'usage suivant le type de logiciel

CAS D'USAGE	LAD	LSIH
[CU1] Dispensation avec le DP	✓	
[CU2] Création d'un DP	✓	
[CU3] Suppression d'un DP	✓	
[CU4] Affichage historique patient	✓	✓
[CU5] Edition d'un DP	✓	✓
[CU6] Accès aux attestations	✓	✓
[CU7] Accès aux traces	✓	✓

LAD = Logiciel d'aide à la dispensation

LSIH = Logiciel métier des systèmes d'information hospitaliers

Cahier des charges – DP–Alertes

Le volume 5 concerne le service DP–Alertes

- ▶ Récupération et affichage des alertes sanitaires et des rappels de lots

Les cas d'usage

CAS D'USAGE	LAD	LCM
[CU8] Notification d'alerte	✓	✓
[CU9] Accès aux alertes	✓	✓

LAD = Logiciel d'aide à la dispensation

LCM = Logiciel du circuit des médicaments

Cahier des charges – DP–Ruptures

Le volume 6 concerne le service DP–Ruptures (**nouveau service**)

- ▶ Gestion des flux d'information des ruptures d'approvisionnement de médicaments à usage humain

Les cas d'usage

CAS D'USAGE	LAD	LCM
[CU14] Signalement automatique	✓	✓
[CU15] Signalement manuel	✓	✓
[CU16] Réapprovisionnement manuel du stock	✓	✓
[CU17] Affichage rupture	✓	✓

LAD = Logiciel d'aide à la dispensation

LCM = Logiciel du circuit des médicaments

La certification des LAD

« Le logiciel d'aide à la dispensation par les pharmacies à usage intérieur est certifié au regard d'un référentiel établi par la Haute Autorité de santé et prévoyant :

[...]° Des exigences minimales d'interopérabilité comportant **au moins une interface avec le dossier pharmaceutique** prévu à l'article R.1111-20-1 du code de la santé publique et une interopérabilité avec le logiciel d'aide à la prescription médicale de l'établissement ; [...] »

► Date : 1er janvier 2018



Support et plateforme

- Possibilité de développer et de se faire valider par module
- Validation par le CNOP avant de pouvoir déployer sur le terrain
- Un point de contact : Béchir El Aouni (bechir.elaouni@docapost.fr)
- Fourniture de cartes Vitales de test
- Plateforme de test et de validation à disposition des éditeurs



Le DP, outil professionnel au bénéfice de la santé des patients



Merci de votre attention

